



## Association canadienne enregistrée de sport amateur Déclaration de renseignements

### Identification

Nom de l'association <b>Fondation des amis du tennis</b>		*
Adresse <b>285 rue Gary-Carter</b>		*
Ville <b>Montréal</b>		*
Province ou territoire <b>Québec</b>	Code postal <b>H1A4G5</b>	

Déclaration pour l'exercice se terminant le

2	0	2	1	1	2	3	1
Année						Mois	Jour

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui  Non

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui  Non

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

**495721**

NE/Numéro d'enregistrement

**888625878 R R 0001**

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière? Oui  Non

Si non, est-ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale? Oui  Non

### Indications

Remplir la section d'identification.

Remplir les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.

Joindre les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.

Joindre une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.

Joindre une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.

Joindre une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou abîmés.

Faire parvenir par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces requises, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance  
Agence du revenu du Canada  
Ottawa ON K1A 0L5

Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

**NCR MAILROOM**

**78**

**SALLE DU COURRIER  
RCN**

**Renseignements requis**

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'affirmative, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui  Non
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la négative, veuillez annexer une explication. Oui  Non
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. 0 \$
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la négative, veuillez annexer une explication. Oui  Non
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication. Oui  Non
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'affirmative, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui  Non
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donateur pendant l'année? Dans l'affirmative, veuillez expliquer (confidentiel). 
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication (confidentiel). 
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don?  Oui  Non

**Attestation**

Doit être signée par deux administrateurs de l'association.

1. Je, Alain Morency de 

Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

2. Je, Jean Francois Manibal de 

Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)

Poste au sein de l'association

Président

Poste au sein de l'association

Secrétaire-Trésorier

**ACESA :**

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des priviléges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.



## **FONDATION DES AMIS DU TENNIS**

**ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

**LE 31 DÉCEMBRE 2020**

### **ÉTATS FINANCIERS**

<b>Bilan financier</b>	<b>1</b>
<b>Résultat et surplus</b>	<b>2</b>

---

# FONDATION DES AMIS DU TENNIS

## RÉSULTATS ET SURPLUS POUR L'EXERCISE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

2021-12-31

### REVENUS

Dons et activités

Intérêts et ristournes

3

3

### FRAIS

Bourses et programmes

Coût d'activités

Déplacements et représentation

Fournitures

Taxes et rapports

Frais bancaires

86

86

### EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

-83

### SURPLUS AU DÉBUT

4985

### SURPLUS À LA FIN

4902



## FONDATION DES AMIS DU TENNIS

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

2021-12-31

#### ACTIF

Encaisse	4 902
Dépôt à terme	
Débiteurs	
	<hr/>
	<u>4902</u>

#### PASSIF

Fournisseurs

#### AVOIR NET

Surplus	4902
	<u>4 902</u>

Administrateur

Administrateur

CONCILIATION BANCAIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2021

AU 31 DÉCEMBRE 2021

SOLDE AU RELEVÉ (compte [REDACTED])

4 150

SOLDE AU RELEVÉ (compte [REDACTED])

752

MOINS CHÈQUES EN CIRCULATION

SOLDE AUX LIVRES AU DÉBUT

4 985

PLUS ENTRÉES DE LA PÉRIODE

3

MOINS SORTIES DE LA PÉRIODE

86

4 902

**PERSONNE AUTORISÉE À DÉLIVRER  
DES REÇUS OFFICIELS POUR L'ASSOCIATION**

Secrétaire/Trésorier: **Jean François Manibal**  
**Tennis Québec**

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The signature reads "Jean François Manibal" followed by "Tennis Québec". The "T" in "Tennis" and the "Q" in "Québec" are particularly prominent.

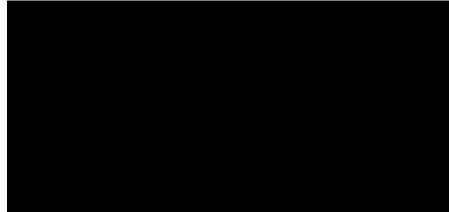
## PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

### DES REÇUS PERDUS OU ABÎMÉS

1. La personne à qui la Fondation a délivré un reçu et qui l'a égaré doit faire parvenir une demande écrite à la Fondation demandant le remplacement de ce reçu en y indiquant la raison. Dans le cas d'un reçu abîmé, la personne doit retourner le reçu abîmé avec sa demande.
2. Dès la réception de cette demande, la Fondation annule le reçu initialement expédié en l'indiquant sur sa copie et prépare un nouveau reçu.
3. La Fondation indique le numéro du nouveau reçu expédié sur la copie du reçu annulé (remplacé par reçu no. xxxx).
4. La Fondation indique sur toutes les copies du nouveau reçu qu'il s'agit d'un reçu qui remplace un reçu annulé qui portait le numéro xxxx (exemple: en remplacement du reçu no. 1234).
5. La Fondation classe la copie de la lettre de demande avec les copies des reçus de la Fondation. Une liste des reçus perdus ou abîmés est gardée à la Fondation.

**FONDATION DES AMIS DU TENNIS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**2021-2022**

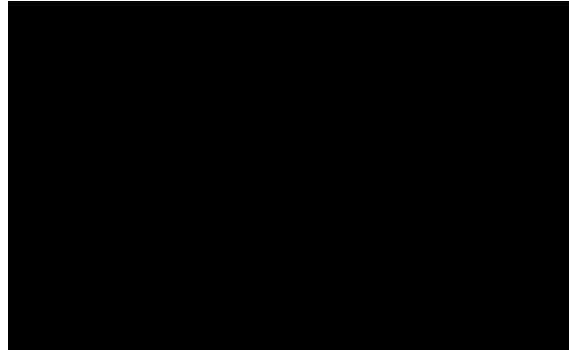
Alain Morency



Président

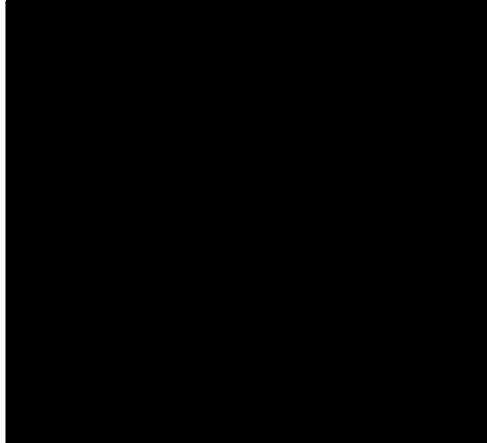
A stylized, handwritten signature of the name "ALAIN MORENCY" in black ink, oriented diagonally upwards from the bottom left.

Jacques Sylvestre Jr



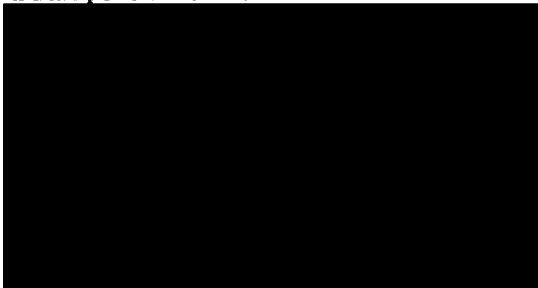
Vice-président

Jean-François Manibal  
Directeur Général, Tennis Québec



Secrétaire/trésorier

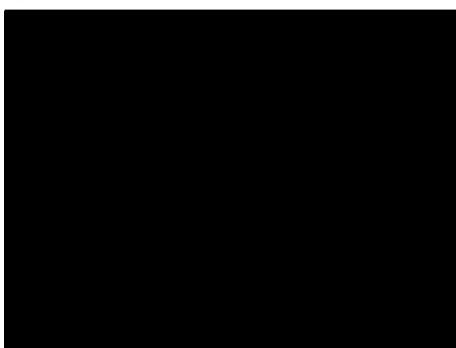
François Morrison



Frédéric Niemeyer



Marius Brisson



copie

copie